

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 10 octobre 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 11

DÉCISION N° 1401427/DEF/SGA/DAF/SDFFC/FFC2
portant caducité de délégations de gestion.

Du 23 septembre 2014

DÉCISION N° 1401427/DEF/SGA/DAF/SDFFC/FFC2 portant caducité de délégations de gestion.

Du 23 septembre 2014

NOR D E F F 1 4 5 1 6 9 9 S

Textes caducs :

Délégation de gestion du 24 décembre 2008 (BOC N° 2 du 9 janvier 2009, texte 3 ; BOEM 410.12.1).

Délégation de gestion du 25 février 2010 (BOC N° 20 du 12 mai 2010, texte 4 ; BOEM 410.1).

Délégation de gestion du 1er mars 2010 (BOC N° 21 du 21 mai 2010, texte 1 ; BOEM 410.1).

Délégation de gestion du 1er mars 2010 (BOC N° 20 du 12 mai 2010, texte 5 ; BOEM 410.1).

Délégation de gestion du 17 mars 2010 (BOC N° 18 du 30 avril 2010, texte 8 ; BOEM 410.1).

Délégation de gestion du 22 mars 2010 (BOC N° 33 du 12 août 2010, texte 1 ; BOEM 410.1).

Délégation de gestion du 20 avril 2010 (BOC N° 28 du 9 juillet 2010, texte 1 ; BOEM 410.1).

Délégation de gestion du 25 août 2010 (BOC N° 36 du 3 septembre 2010, texte 2 ; BOEM 410.1).

Délégation de gestion du 30 mars 2011 (BOC N° 19 du 13 mai 2011, texte 6 ; BOEM 410.1).

Référence de publication : BOC n° 50 du 10 octobre 2014, texte 11.

1. Les délégation de gestion suivantes sont caduques :

- délégation de gestion du 24 décembre 2008 entre le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et le ministère de la défense ;

- délégation de gestion du 25 février 2010 pour la réalisation de prestations financières par le service parisien de soutien de l'administration centrale à Paris ;

- délégation de gestion du 1^{er} mars 2010 relative à l'exécution du budget contentieux de métropole par le service parisien de soutien de l'administration centrale ;

- délégation de gestion du 1^{er} mars 2010 relative à l'exécution du budget de contentieux de métropole par le service parisien de soutien de l'administration centrale ;

- délégation de gestion du 17 mars 2010 pour la réalisation de prestations financières par le service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC) à Paris au profit de la délégation à l'information et à la communication de la défense ;

- délégation de gestion du 22 mars 2010 pour la réalisation de prestations financières par le service parisien de soutien de l'administration centrale à Paris ;

- délégation de gestion du 20 avril 2010 pour la réalisation de prestations financières par le service parisien de soutien de l'administration centrale à Paris au profit de la mission d'accompagnement des réorganisations de la direction des ressources humaines du ministère de la défense ;

- délégation de gestion du 25 août 2010 entre le chef du service parisien de soutien de l'administration centrale et le directeur des ressources humaines du ministère de la défense pour la gestion de certains

agents relevant de l'administration centrale ;

- délégation de gestion du 30 mars 2011 entre la plate-forme achats finances Île-de-France et le groupement de soutien de la base de défense de Montlhéry.

2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire en chef de 2^e classe,
chef du bureau de l'animation du réseau financier,*

Pierre-Alexandre HENNEQUIN.